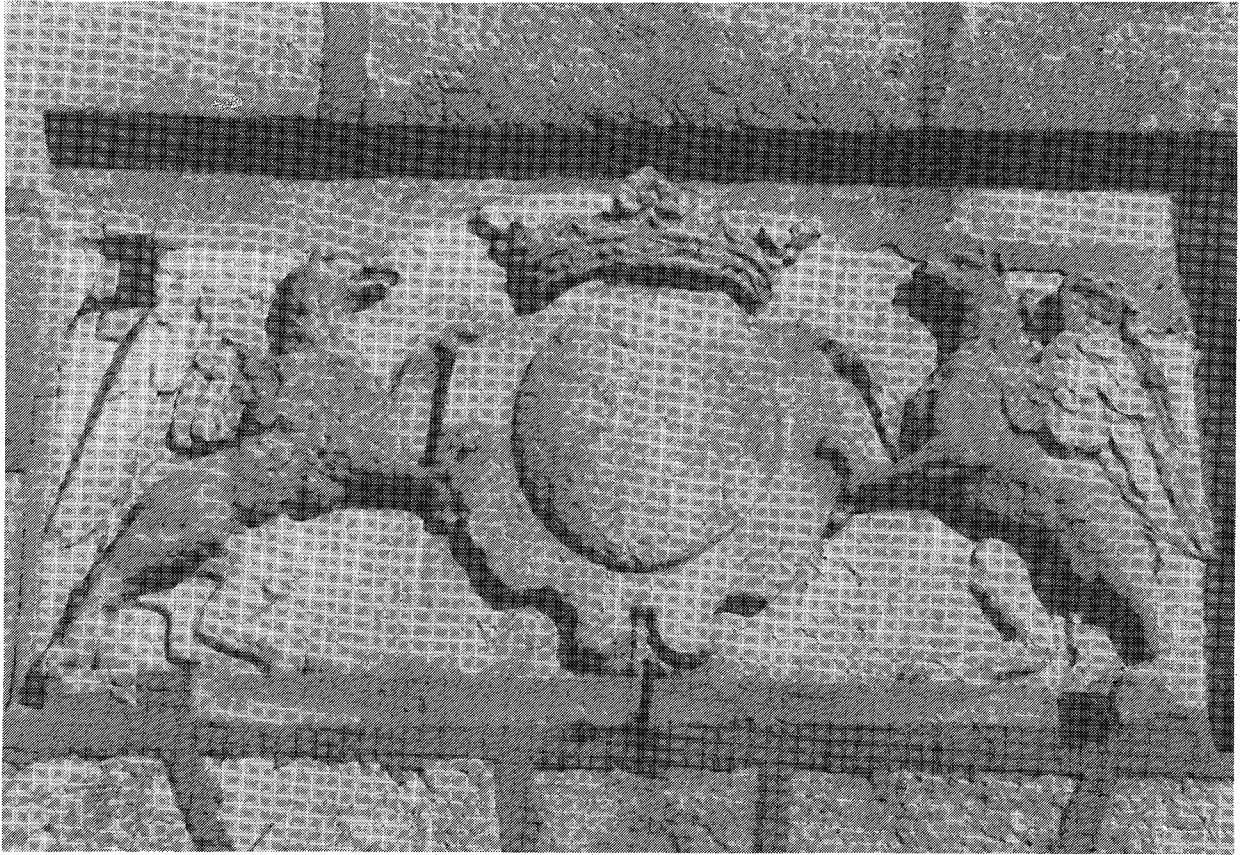


CHARTAINVILLIERS



FRONTON DE L'ÉGLISE DE CHARTAINVILLIERS
— 1696 —

INFORMATIONS COMMUNALES

DÉCEMBRE 1987



Lors de la réunion d'information du 14 février dernier, de nombreuses voix se sont élevées pour réclamer plus de sécurité dans le village ; le conseil municipal a débattu de mesures possibles sur les deux rues passantes. Une demande écrite a été adressée aux autorités compétentes afin de trouver les moyens de limiter la vitesse réelle des véhicules sans tomber dans l'abus de signalisation ou de contraintes. Des solutions, sans doute partielles devraient être envisageables.

Mais il ne faut pas seulement compter sur des règlements, de la prévention ou des sanctions. Nous devons prendre en main nous-mêmes notre sécurité ; celle-ci n'est pas uniquement l'affaire de la municipalité, des automobilistes de passage, ou « d'autres ». Ceux qui circulent le plus dans Chartainvilliers, ce sont ses habitants, vous, moi. Ceux qui risquent le plus de l'imprudence des automobilistes sur nos rues, ce sont les personnes âgées de Chartainvilliers, les enfants de Chartainvilliers, nos enfants, nous tous.

Alors, commençons par être prudents nous-mêmes, pour nous-mêmes ou pour les autres, au volant ou à pied ; respectons la sécurité des autres et faisons le maximum pour la nôtre. Il ne s'agit pas de dire « les autres vont trop vite » ; si chacun d'entre nous pense aux enfants qui jouent dans nos rues, qui vont à l'école, aux personnes qui se déplacent difficilement, nous assurerons déjà la majeure partie de la sécurité et du confort que nous recherchons.

Il y a tant d'accidents dont les causes nous échappent ! Essayons d'éliminer ceux qui dépendent de nous.

Nous arrivons au terme de 1987. Je souhaite à chacun d'entre vous d'heureuses fêtes de fin d'année dans la joie familiale, qu'elles soient pour les isolés, au moins une occasion de trouver la chaleur humaine dont ils ont besoin.

Le conseil municipal et moi-même formulons pour vous nos meilleurs vœux de bonheur pour l'année nouvelle pendant laquelle nous nous efforcerons de vous rendre, le mieux possible, le service que vous attendez.

La Mairie est ouverte au public le mardi de 14 h à 15 h et le jeudi de 17 h à 19 h, et le Maire reçoit sur rendez-vous, le samedi de 15 h à 17 h.

MAY SA

NOGENT-LE-PHAYE BP. 237 - 28004 CHARTRES
Tél.: 37.31.61.60 LG

TRAVAUX PUBLICS

ROUTES - CANALISATIONS - CARRIÈRES

villes et communes - implantations industrielles
Lotissements - Conception et Réalisation
Travaux particuliers - Tennis

EVENEMENTS FAMILIAUX

NAISSANCES

- Arnaud Benoist TANTY, le 13 septembre.
- Baptiste François Henri AUPÉE, le 25 septembre.
- Thibault Joël François AUPÉE, le 25 septembre.
- Marjolaine Cécile RIVES, le 18 octobre.
- Lucie GUYONNAUD, le 22 octobre.
- Loïck, Jean-Pierre, Georges LE-ROUX, le 27 novembre.

DÉCÈS

- Frédéric DHÉE, le 18 juillet.
- Thierry MAGNIEN, le 5 septembre.
- Dominique PORTHAULT, le 18 septembre.

ARRIVEES ET DEPARTS DE CHARTAINVILLIERS

Ont quitté notre commune :

- M. et Mme AMAROUF.
- M. et Mme AUDUC.
- Mme CASTILLO.
- M. et Mme LAUREAUX.
- Mme QUEMENER.
- M. et Mme ROGER.
- M. et Mme TAILLANDIER.
- M. et Mme VERSTRACEN.

Sont arrivés à Chartainvilliers :

- M. et Mme BOUTIN, 17, rue de l'Avenir.
- M. et Mme CHARRON Pierre, 1, avenue des Bruyères.
- M. et Mme GRICHOIS Stéphane, 16, avenue des Bruyères.
- M. et Mme LAMBERT Richard, 13, avenue des Bruyères.
- M. et Mme MOREL Yvon, 8, avenue des Bruyères.
- M. et Mme MORIN, 14, rue de la République.
- M. et Mme PLUMECOQ Jean-Marie, 1, impasse du Repos.
- M. et Mme POLIN Bernard, 5, rue de la Libération.
- M. et Mme RISLER, 8, rue du 11-Novembre.
- M. et Mme SUREAU, 9, rue de la Libération.
- Mme WEBER, 2, rue de Grogneul.

Nous sommes heureux de saluer ces nouveaux habitants de Chartainvilliers ; nous leur souhaitons de trouver dans notre village la réalisation du mode de vie qu'ils désirent.



FRAICHE
coiffure

spécialiste
produits perma

4, rue Saint-Pierre
Maintenon
37.27.50.55

ASSAINISSEMENT VIDANGE BOUSSARD

AVB

36, rue de Poiffonds
28110 LUCÉ - Tél. 37.35.38.50

Vidange toutes fosses
Débouchage, écurage conduits tous Ø
Curage cours d'eau, étangs, etc.
Nettoyage cuves engrais, fuel
Nettoyage façades
Démoussage toitures
Service d'intervention d'urgence



TÉLÉ - RADIO SERVICE

SERVICE APRÈS-VENTE TOUTES MARQUES
STATION TECHNIQUE GRUNDIG - BRANDT
CONTINENTAL - SABA - THOMSON - PIONEER
TOSHIBA - PHILIPS - RADIOLA

60, rue du Bout-aux-Anglois
28300 JOUY - Tél. 37.22.21.40

CHAUFFAGE-PLOMBERIE

RÉMY HACHE

7, place de Vauvilliers
28130 SAINT-PIAT

Tél. 37.32.31.32

M. PROVENDIER



Boulangerie
Pâtisserie
Confiserie
Glaces

11, rue de la République
Tél. 37.32.30.42 SAINT-PIAT

S.A.R.L. LAILLET

Maçonnerie - Couverture

5, rue Verte Saint-Piat
28130 MAINTENON

Tél. 37.32.30.09

R.C.S. Chartres B 326 344 454

INFORMATIONS COMMUNALES

— Depuis juin 1987 le conseil municipal s'est réuni trois fois, les 26 juin, 18 septembre et 16 octobre.

— Les informations qui suivent vous donnent le résumé des décisions prises et des questions discutées au cours de ces réunions :

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 1986. Il a été adopté en équilibre :

en section de fonctionnement :

— arrondi à la centaine de francs :
 Les **recettes** représentent : 1 095 300 F
 Les **dépenses** représentent : 1 026 900 F
 Soit pour l'exercice un excédent de : **69 400 F**

en section d'investissement :

Les **recettes** représentent : 210 900 F
 Les **dépenses** représentent : 329 900 F
 Soit pour l'exercice un déficit de : **119 000 F**

Le report des excédents à la clôture de l'exercice précédent permet de dégager pour 1986 un excédent :

de **fonctionnement** de : 256 500 F
 d'**investissement** de : 2 600 F
 Soit au total, un excédent global de : **259 100 F**

Le compte administratif du maire et le compte de gestion du receveur municipal ont été approuvés par le conseil lors de la séance du 18 septembre.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1987

Il est équilibré à 262 000 F en fonctionnement et à 16 000 F en investissement, en reprenant les excédents de l'exercice 1986.

— L'investissement supplémentaire est destiné à réaliser l'isolation et la réfection du château d'eau.

PRIX DE L'EAU

Pour la période 1987-1988, les prix de consommation d'eau et de redevance d'assainissement ont été fixés à :

— forfait pour 20 m³ : 110,00 F
 — entretien compteur : 27,50 F
 — mètre cube excédentaire : 3,20 F/m³
 — redevance assainissement : 2,35 F/m³

TAXE PROFESSIONNELLE

La société NICKERSON a obtenu de n'être plus assujettie au paiement de la taxe professionnelle versée à la commune. Elle est considérée comme exploitant agricole depuis 1985 par décision du service contentieux de la Direction Générale des Impôts.

Un complément d'information recherché par la municipalité a confirmé le caractère irrévocable de ce reclassement.

La diminution de ressources financières annuelles qui en résulte pour la commune (de l'ordre de 80 000 F) risquait de remettre en cause les projets d'investissements pour travaux, tels que la viabilisation de la zone 1 Nax.

Cependant, il a été précisé à la municipalité qu'une compensation financière serait versée à la commune à raison de 80 % en 1988, et de 40 % en 1989, de la valeur précédemment perçue de

la taxe professionnelle. Il ne sera pas demandé à la commune de reversements des recettes encaissées entre 1985 et 1987.

En conséquence, les travaux prévus en zone 1 Nax ayant été inscrits au budget 1987 et leur financement assuré, le conseil a accepté que ces opérations soient réalisées dès cette année.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN EN ZONE 1 NAX

La maîtrise foncière de la zone 1 Nax d'implantation d'activités artisanales, prévue au plan d'occupation des sols, apparaît indispensable à la municipalité pour pouvoir acquérir des terrains et favoriser l'implantation d'artisans.

Le conseil a accepté en conséquence d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble de la zone 1 Nax.

Ce droit permet à la commune d'être informée de toutes transactions sur ces terrains et de s'en porter acquéreur à un prix fixé à l'amiable ou, à défaut, par le juge des expropriations. Le vendeur sera toujours libre de retirer son offre de vente.

ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA D.D.E.

— A compter du **1^{er} octobre 1987**, les permis de construire seront délivrés directement par le maire. Une convention a été passée avec la Direction Départementale de l'Équipement pour bénéficier gratuitement de son assistance technique pour l'examen des dossiers de permis de construire, des certificats de conformité et de toutes autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Le projet de la société NICKERSON d'installation d'une serre en zone 1 Nax pour la culture de petits pois a été transmis à la D.D.E. dans le cadre de cette convention. Compte tenu du caractère anormal d'une implantation de recherche agricole dans une zone artisanale, le maire ne délivrera le permis de construire qu'après avoir exposé l'avis de la D.D.E. au conseil municipal et avec l'accord de celui-ci.

INFORMATIONS

Bulletin cantonal pour 1987, ce bulletin a été distribué, un par foyer, aux habitants du canton. Son format, réduit de moitié par rapport au projet initial, a limité les informations des communes. Dans les deux pages consacrées à Chartainvilliers on a pu constater une erreur sur le nombre d'habitants : la population recensée en 1982 était de 548 personnes et non 426, nombre correspondant à l'année 1843 !

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

— Le budget annuel pour l'impression passera de 11 000 F en 1987 à 12 000 F en 1988.

La publicité insérée ne peut couvrir la totalité du coût des trois numéros annuels.

Une somme de 5 000 F devra être inscrite en subvention pour assurer la poursuite de la parution de notre bulletin dans sa présentation actuelle. D'autres moyens, plus économiques financièrement, mais plus coûteux en temps de préparation pourraient être examinés pour 1988, la périodicité n'étant pas remise en cause.

Le comité de rédaction du bulletin devra rechercher d'autres bonnes volontés pour renforcer l'équipe. Mme Martin qui participait à la Commission d'Information comme membre « hors conseil », a démissionné.

— Une réunion publique d'information a eu lieu ayant pour thème principal les finances et le budget de la commune, le

Graines CLAUSE-QUINCAILLERIE - BOIS DETAIL

— tondeuses WOLF - Service CLES MINUTE —

s.a. TOUTIN



12, rue Collin-d'Harleville, 28130 MAINTENON - Tél. 37.23.00.34

MAUREL MOTOS

Vente - Réparation toutes marques

CONCESSIONNAIRE

HONDA Cadre Rouge

Agent

YAMAHA



Tél. 37.27.66.04

Rue de la Ferté
28130 MAINTENON

SIREN 3230193800019

samedi 28 novembre 1987 à 16 h 30, dans la salle polyvalente. Le bulletin d'avril vous en parlera.

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

La participation annuelle des familles au coût du transport scolaire vers le collège pour l'année 1987-1988 sera de 385 F par enfant.

INFORMATIONS DIVERSES

Taxi. Un emplacement de stationnement sur le territoire communal a été autorisé pour un taxi. La redevance annuelle symbolique a été fixée à 50,00 F.

ÉLECTIONS PRUD'HOMALES

Elles ont eu lieu le 9 décembre.

Les représentants titulaires et suppléants à la Commission communale étaient Mme BENOIST, M. PITHOIS Bertrand, M. LE COANT et Mme DUCHESNE.

MISSION LOCALE POUR L'ORIENTATION DES JEUNES

— Association de soutien, chargée d'accueillir, d'informer et d'orienter les jeunes de 16 à 25 ans, elle serait financée par l'État à hauteur de 50 %. L'autre moitié serait à la charge des collectivités locales. Le Conseil a souhaité plus de précision quant au coût que devrait supporter la commune avant de se prononcer sur ce projet qui semble intéressant par ses objectifs.

PARKING AU MOTO-CROSS

— Pour améliorer la sécurité aux abords de la route des 4 chemins (D 108 5) près du Fossé Bally, où est aménagé le circuit de moto-cross exploité par l'Association dont M. MAUREL est président, l'accès des véhicules en stationnement pourrait être autorisé sur l'emplacement actuel de la décharge communale. Celle-ci, transformée en surface de parking au frais de l'Association, ferait l'objet d'une convention d'utilisation, à étudier, avec la commune. Le projet reste à préciser et les contacts à prendre.

La pose de panneaux de sécurité serait alors nécessaire après consultation des autorités compétentes.

ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

Une proposition de convention d'une durée de 6 ans avec l'entreprise GUILVARD de Maintenon, réservant à celle-ci l'exclusivité, sur le territoire de la commune et dans le cimetière, des services de transports des corps, fourniture de personnels pour inhumations, n'a pas reçu l'approbation unanime du conseil.

La question n'ayant pas un caractère d'urgence, a été reportée, pour réexamen circonstancié, à une prochaine réunion.

L'EAU, LES MARES

Depuis plusieurs dizaines d'années, l'eau potable a toujours été une préoccupation pour les habitants de Chartainvilliers.

Nous sommes situés à 162 m d'altitude sur un plateau constitué d'une couche de terre arable reposant sur une couche d'argile à silex.

Au siècle dernier, pour avoir l'eau, il fallait creuser profond. Les premiers puits étaient à plus de 50 m et en période de sécheresse ils se tarissaient. Alors on les recrusait mais cela ne donnait pas toute satisfaction, ils croupissaient.

Notre commune était constituée de fermes et chacune d'elles, importante ou non, avait sa mare pour abreuver le bétail et pour arroser les plantations familiales. Les inconvénients existaient également car l'hiver elle débordait et l'été elle s'asséchait.

Entre 1851 et 1856, la commune a voulu créer une mare au centre du pays. Le maire, M. TOUTE, désirait acquérir un terrain de 12 ares attenant au jardin de Mme Vve PINARD ; celle-ci s'y opposa et le Préfet refusa l'expropriation demandée tant que toutes solutions n'auraient pas été envisagées.

En 1880, le 20 juillet, M. et Mme LEFEBVRE vendent à la commune une parcelle de 12 ares à la Croix Brisée pour l'établissement d'une mare pour le prix principal de 1 000 F mais avec des conditions : « la commune ne pourra établir aucun mur, haie, fossé, clôture quelconque, obstacle de quelque nature qu'il soit à moins de 2 m de la limite sus indiquée... elle ne pourra pas planter d'arbres à haute tige à moins de 6 m de la même limite ».

Un devis de 4 800 F sera établi. M. Étienne FEUILLET, de Jouy, pour une somme de 3 969 F, réalisera le travail. La mare sera réceptionnée le 10 mars 1882.

Il s'agit de la mare du Frou, curée en 1949, elle a été nettoyée cette année et, depuis le 30 mai, nous avons remis le poisson qui avait été conservé plusieurs mois dans la mare de M. et Mme CHASSEBŒUF ; remercions tous ceux qui ont participé à ces opérations et tout particulièrement les pompiers.

NOS ESPACES VERTS

Il y a dans la commune de nombreux « espaces verts » qui demandent un effort d'entretien important au printemps et en été. Pendant ces périodes de l'année, la simple tonte de l'herbe occupe une personne à temps plein. Mais ces pelouses, ces abords des maisons, ne présenteront l'aspect riant et propre que nous cherchons à obtenir que si chacun prend garde en permanence de ne pas les détériorer. Il faut éviter d'y faire circuler ou manœuvrer des véhicules qui défoncent le sol, créent des ornières ensuite difficiles à combler. La beauté de notre village dépend du soin de tous.

PRODUITS PETROLIERS Concessionnaire TOTAL

Ets M. LELOUP & Fils

IMPORTATION et DISTRIBUTION
de PRODUITS PETROLIERS

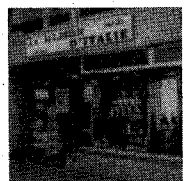
35, rue des Capucins
28100 DREUX Tél. 37 42 05 89

La Maison d'Italie Toute l'alimentation Italienne

Pâtes fraîches - Pizzas
Charcuterie - Fromages

Vins

Salle de dégustation
ouverte tous les midis



Fermeture : dimanche après-midi, lundi

31, rue du Grand-Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. 37.36.68.70

SARL Les Jardins de Maintenon



Franciflore

Jeanine GILARD

Fleurs Plantes

Cadeaux



21, place A.-Briand 28130 MAINTENON
Tél. 37.23.05.31

CREPERIE DE KERVÉLINE

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI

6 bis, boulevard Clémenceau
28130 MAINTENON T. 37.27.66.37

Garage I.CAEL



mécanique-
tolerie-peinture

28130 Chartainvilliers

37-32-34-12

LE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Nous vous rappelons qu'un concours des maisons fleuries a lieu chaque année. Il est ouvert à tous, sans condition et sans inscription préalable.

Le premier passage de sélection a lieu au printemps, fin avril-début mai, suivant l'avancement de la saison. Le second a lieu fin juin-début juillet, toujours en fonction de l'avancement de la saison.

Afin de faciliter la participation des personnes intéressées par cette manifestation (par exemple par l'ouverture des portails), un avis sera distribué quelques jours avant la date retenue par la Commission.

Les membres de la Commission sont actuellement :

Conseillers municipaux : Mme HAMELIN, Mlle BARTHÉLÉMY, MM. LOUIN et NAVARRO.

Membres hors conseil : Mmes Éliane FOUQUET et Jacqueline PETIT, MM. HACAULT, BARBA et BALLOIS.

Ils se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Les lauréats de cette année ont été réunis le 24 octobre 1987 pour la remise des prix, suivie d'un vin d'honneur offert à tous les habitants de la commune.

Ont été récompensés lors de cette sympathique manifestation :

MM. et Mmes : COLLUMEAU, COURGET, HACHE, HACAULT, LE PENNEC, PASQUET, BARBA, BARTHÉLÉMY, HÉBERT, JOUBIER, MAGRON, MARCHAND, MOUELLO, MOUTON André, NAVARRO, NOEL Marcel, et dans la catégorie « fermes » M. et Mme CHASSEBŒUF.

Une fleur c'est comme un sourire, c'est à la fois peu et beaucoup.

Par ailleurs, la Commission des maisons fleuries a effectué le 24 octobre dernier un tour du village afin de voir les insuffisances actuelles, et envisager les améliorations pouvant être apportées sans gros frais. L'état des lieux qui a été dressé à cette occasion nous permettra d'améliorer encore votre cadre de vie.

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE L'EURE

Le S.M.A.V.E. a tenu son assemblée générale le 25 juin 1987.

— M. JACOB, conseiller municipal de Saint-Piat, a été élu membre du bureau en remplacement de M. HACHE, maire de Jouy, décédé.

— Le compte administratif 1986 a été approuvé pour un montant de 402 758 F, faisant ressortir un excédent disponible de 81 831 F.

— Le budget supplémentaire 1987 a été voté pour 438 609 F.

Dans le cadre des activités du Pays d'Accueil :

— une subvention de 600 000 F a été accordée pour les travaux d'aménagement du centre de loisirs de Changé ;

— une subvention de 11 500 F a été accordée à la commune de Charpont pour la réalisation de son musée (peinture locale).

CHANGÉ : LE CENTRE ÉVOLUE

Depuis de nombreuses années, le Syndicat intercommunal de Changé a signé un contrat avec la F.O.L (Fédération des œuvres laïques) afin que celle-ci prenne en charge aussi bien la gestion que l'extension du Centre aéré de Changé. Or, devant l'accrois-

sement important des effectifs qui fréquentent le centre (8 000 journées-enfant en 1986), et devant les difficultés de la F.O.L. à assumer l'extension du centre, une modification des statuts a été envisagée afin de confier au Syndicat la maîtrise de l'ouvrage à édifier.

Dès le début de l'année 1986, l'idée d'une construction en dur a commencé à se matérialiser car la capacité d'accueil des locaux devenus trop vétustes n'était plus que de 150 enfants. De plus, la pérennité du centre était également mise en cause.

La modification des statuts est intervenue dès 1986 et depuis, le président, M. BEAUFILS, maire de Gallardon, a réussi à monter un projet complet qui comprend un logement de gardien, une unité de restauration, quatre salles de classe, un bureau administratif, une salle de réunion pour les moniteurs et le rangement, le tout sur un grand sous-sol.

Ce vaste projet a été ressenti par beaucoup comme une opération de portée cantonale, et c'est pourquoi les communes de Bleury, Bailleau-Armenonville, Droué-sur-Drouette, Gas, Hanches, Saint-Symphorien-le-Château et Saint-Martin-de-Nigelles ont demandé depuis peu leur adhésion au syndicat afin de rejoindre Bouglainval, Chartainvilliers, Ecosnes, Épernon, Gallardon, Gasville, Houx, Jouy, Maintenon, Mévoisins, Pierres, Saint-Piat, Saint-Prest, Soulaire, et Yermenonville. Même si trois communes (Jouy, Gasville et Saint-Prest) ne sont toujours pas certaines de rester dans ce nouveau groupe, le nombre total d'habitants concernés se situera entre 23 350 et 27 330.

Le coût d'objectif de la construction envisagée est de 7 400 000 F, dont 4 388 000 F de subventions. La charge supportée par les communes sera pour les 15 ans à venir, compte tenu de la participation ou non des trois communes suscitées, comprise entre 13,50 F et 15,50 F par habitant.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à attendre avec impatience le commencement des travaux, puis la mise en service de ce nouveau bâtiment qui prendra place entre le centre actuel et la route. Rendez-vous dans un an pour de plus amples renseignements !

LA CLASSE DE CHARTAINVILLIERS

ÊTRE LECTEUR

Faire la promotion de tous les lieux qui permettront à tous, petits et grands, de développer leur activité de lecteurs est essentiel.

En ce sens le passage de la Bibliothèque Centrale de Prêt dans le village de Chartainvilliers, et les traces écrites qu'elle y laisse sous la forme de 250 livres pour enfants et adultes est une aubaine ! L'accès aux livres s'en trouve facilité et c'est l'occasion de découvrir, re-découvrir ou développer le goût de lire :

— se replonger dans les plus classiques des œuvres d'auteurs ;

— découvrir des ouvrages de bricolage ou de jardinage ;

— s'évader grâce à un recueil de poèmes ;

— connaître mœurs, coutumes, paysages d'un pays proche ou lointain ;

— apprendre à apprécier des reproductions de peintures ;

— rechercher de nouvelles recettes gastronomiques ;

— faire connaissance avec le dernier prix Goncourt et la littérature francophone d'origine maghrébine ;

menuiserie - charpente
escaliers - agencements
cuisines

Bernard VIET

rue du Marais, 28130 SAINT-PIAT
Tél. 37.32.32.72 et 37.32.34.00

PEINTURE - VITRERIE
RAVALEMENT

JUMEL LUCIEN
ARTISAN

☎ (16) 37.32.40.04

10, r. de la République, CHARTAINVILLIERS
DEVIS GRATUITS

TABAC - ARTICLES DE PÊCHE
COUPES - MÉDAILLES - TROPHÉES

bar des sports
maison Daniel

34, rue de la République
28130 SAINT-PIAT Tél. 37.32.30.04

- choisir des livres avec vos enfants ;
- privilégier un moment de conte en leur compagnie ;
- répondre à leurs questionnements grâce à la lecture d'un documentaire ;
- échanger avec d'autres lecteurs ;
- proposer l'emprunt de livres qui vous intéressent...

Autant de voies ouvertes à la population d'enfants, d'adolescents et d'adultes du village.

Au-delà du plaisir que procure la lecture, de l'ouverture sur le monde qu'elle offre à tous, lire régulièrement permet de développer cette pratique qui fait ou fera de nous de bons lecteurs.

Au moment où « tombe » en France le chiffre concernant les illettrés (5 millions d'individus) sont touchés par ce handicap nous devons rester vigilants : communiquer aux enfants le goût de la lecture en partageant avec eux des moments autour d'un livre, être lecteur en tant qu'adulte doit être une préoccupation de tous les foyers...

La définition de l'U.N.E.S.C.O. de l'illettrisme prouve en effet que l'on n'est pas « lecteur à vie » : encore faut-il entretenir cette capacité de lire, faire fructifier cette immense richesse !

« L'illettrisme est la situation de ceux qui, ayant appris à lire et à écrire, en ont perdu la pratique au point de ne plus pouvoir comprendre un texte simple et bref de faits en rapport avec leur vie quotidienne » (définition de l'U.N.E.S.C.O.).

LA BIBLIOTHÈQUE

Il est apparu que l'horaire actuel d'ouverture de la bibliothèque, tant pour les enfants que pour les adultes, était inadapté : les adultes qui travaillent à l'extérieur ne peuvent être libres en début d'après-midi le jeudi, et il en est de même pour les enfants le mercredi en raison des activités extra-scolaires qu'ils pratiquent ce jour-là.

La bibliothèque sera donc désormais ouverte les :

- 1^{er} et 3^e mardi de chaque mois de 16 h 45 à 17 h 45.
- 2^e et 4^e samedi de chaque mois de 17 h à 18 h.
- De plus, enfants et adultes pourront désormais venir indifféremment l'un ou l'autre jour.

Nous espérons que ces nouveaux horaires, qui entreront en vigueur à partir du mois de janvier 1988, vous donneront la possibilité de venir plus facilement profiter des ouvrages ainsi mis à votre disposition.

DATES A RETENIR POUR LE PREMIER SEMESTRE

	Mardi	Samedi
Janvier	5 et 19	9 et 23
Février	2 et 16	13 et 27
Mars	1 ^{er} et 15	12 et 26
Avril	5 et 19	9 et 23
Mai	3 et 17	14 et 28
Juin	7 et 21	11 et 25

LE COMITÉ DES FÊTES

« CHARTAIN GYM »

Une nouvelle association, régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, vient de voir le jour dans notre village : « CHARTAIN GYM ».

Comme son nom l'indique, elle organise et vous propose des cours de gymnastique qui ont lieu tous les mardis de 20 h 30 à 22 heures à la salle polyvalente.

Les responsables de cette activité sont :

Mme NAVARRO, présidente,
Mme RICORDEL, vice-présidente,
Mme RINCKEL, trésorière,
Mme AUBERT, secrétaire (domiciliée à Saint-Piat).

Elles se tiennent à votre disposition pour tous renseignements que vous souhaiteriez obtenir.

LE CLUB DE L'AMITIÉ

Le Club de l'Amitié a repris ses activités le PREMIER et le TROISIÈME JEUDI de chaque mois, de 15 h à 17 h à la salle polyvalente.

Vous êtes cordialement invités à y participer.

Pour tous renseignements :

- Mme HACAULT, tél. 37.32.33.17 ;
- Mme MARTIN, tél. 37.32.43.86.

AMICALE DE SAINT-PIAT - MÉVOISINS - CHARTAINVILLIERS - SOULAIRES

- 10 janvier 1988 : galette des rois - Loto interne à l'Amicale.
- 6 février 1988 : bal intersociétés.

- Mars 1988 : bric-à-brac de la coopérative scolaire (date à préciser en fonction de la salle).

- 23-24 avril 1988 : tournoi de tennis.
- 29 mai 1988 : kermesse.
- 5 juin 1988 : tournoi de football (date à confirmer).
- 18-19 mai 1988 : tournoi de tennis.
- 25 juin 1988 : fête de l'école - fête de la Saint-Jean.

LE COMITÉ DES FÊTES DE CHARTAINVILLIERS

Le Comité des Fêtes de Chartainvilliers a le plaisir de vous informer des prochaines manifestations qu'il organise et vous invite à assister nombreux :

- 20 décembre 1987 : passage du Père Noël.
- 10 janvier 1988 : galette des rois.
- 6 février 1988 : après-midi « jeunes ».
- 12 mars 1988 : buffet campagnard.
- 26 mars 1988 : assemblée générale.

A cette occasion, certains membres du Comité vont quitter l'association et devront donc être remplacés. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître, dès maintenant, auprès de Mme Françoise MARTIN ou de tout autre membre du Comité.

- 19 juin 1988 : fête de printemps (Saint-Jean).

RENAULT CONCESSIONNAIRE

Véhicules Neufs et Occasions
Pièces détachées d'origine
Réparation Mécanique Tôlerie



S.A. GARAGE DU CHATEAU

14, rue de la Ferté
28130 MAINTENON Tél. 37.23.00.67
28230 ÉPERNON Tél. 37.83.41.44

Chauffage Central
Plomberie

Sanitaire

Alain ESNAULT

Le Bois-Saint-Père
Tél. 37.23.78.98

CHUISNES

28190 Courville-sur-Eure



Le bon sens près de chez vous.

AGENCE à MAINTENON place Aristide Briand
Libre Service 24 heures sur 24

PERMANENCE à CHARTAINVILLIERS
Vendredi après-midi à la Mairie

